

# LE CORRIDOR FLUVIAL LIGÉRIEN EN INDRE-ET-LOIRE

## entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles : un enjeu pour l'évolution des paysages

*Dominique Andrieu\**, *Sylvie Servain-Courant\*\**, *Laura Verdelli\*\*\**

\*UMS1835 (CNRS et Université de Tours), \*\*UMR CITERES et ENSNP de Blois, \*\*\* UMR CITERES et CEAUCP de Porto

dominique.andrieu@univ-tours.fr, servain@ensnp.fr, laura.verdelli@tiscali.fr

### Problématique et méthode

La réflexion que présente cet article a été conduite à l'échelle du corridor fluvial ligérien dans le cadre de plusieurs projets de recherche<sup>1</sup>. L'analyse a montré que les politiques urbaines portent une attention croissante aux espaces naturels et agricoles de proximité sur lesquels la ville élargit son influence (Dutour et al. 2001 ; Verdelli L. et al. 2006). Plus généralement, des demandes multiples et souvent contradictoires convergent vers les corridors fluviaux, dont le développement doit d'autant être mieux maîtrisé qu'ils présentent des risques d'inondation (Scarwell H-J, Laganier R. 2004). Les zones inondables périurbaines sont aujourd'hui très attractives tant pour l'urbanisation que pour accueillir des usages récréatifs ; elles sont également aujourd'hui fortement réglementées.

L'agriculture périurbaine offre toujours une grande diversité aux portes des villes, que doit intégrer la planification, que ce soit des villes moyennes, comme Tours, ou des métropoles (IAURIF 2003). Dans le cas du corridor ligérien, ces activités juxtaposent le maraîchage de vallée, traditionnellement présent des abords des villes, des grandes cultures et de la viticulture sur les plateaux. L'harmonieuse combinaison de ces activités productives compose en partie le paysage culturel ligérien, comme le soulignent les études de l'Atelier d'Urbanisme de Tours et l'Atlas des paysages d'Indre-et-Loire. Ce paysage est valorisé dans les discours affichés et notamment dans ceux de promoteurs immobiliers, car il répond aux fortes attentes sociales en termes de qualité de vie (« poumon vert », richesse du patrimoine naturel et culturel...) et attire des nouveaux habitants.

Le terrain d'étude choisi est particulièrement intéressant car les conflits y sont exacerbés parce que, d'une part, l'ouverture récente de deux autoroutes et la construction d'un périphérique relancent la consommation d'espace, et que, d'autre part, l'inscription du Val de Loire sur la liste titre du patrimoine mondial de l'UNESCO s'appuie sur le caractère remarquable et unique de ce site. Cette inscription n'ayant aucune valeur juridique contraignante, l'observation des arbitrages opérés par les collectivités locales est particulièrement démonstrative de leur capacité à contrôler l'étalement urbain à protéger. De

1 Une partie de ces travaux a été développée dans les projets : « Les espaces périphériques urbains et le développement durable : analyse à partir du cas de l'agglomération tourangelle », Programme Interdisciplinaire Développement Urbain Durable (CNRS 2005), coordination José Serrano (UMR6173 CITERES) ; et « Espaces habités, espaces anticipés ; qualification, appropriation et analyse », ANR non thématique (2005-2007), coordination Serge Thibault (UMR 6173 CITERES).

plus, la limite posée à l'extension urbaine en zone inondable par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation se traduit dans certaines communes périurbaines par le report de la pression de l'urbanisation sur les plateaux. Dans la vallée se développe une valorisation liée d'une part aux pratiques de loisir et d'autre part au développement d'une offre touristique qui s'appuie sur la Loire et sa « naturalité » (Verdelli L. et al. 2006). Partant de ce constat, il est pertinent d'analyser les activités agricoles des communes du corridor ligérien, leur évolution récente ainsi que la volonté affichée de conservation des paysages agricoles et de maîtrise de l'étalement urbain dans ce cadre de valorisation des patrimoines naturels et culturels (Verdelli L. et al. 2005).

Aussi, a-t-on analysé l'occupation du sol et examiné les outils de maîtrise foncière mis en œuvre sur le territoire du SCoT de Tours et plus particulièrement dans le corridor fluvial afin d'évaluer le taux de réussite des démarches intercommunales et politiques visant une gestion économe de l'espace. Deux communes périurbaines, La Riche et La Ville-aux-Dames, seront présentées plus en détail ; proches de Tours, dans la plaine alluviale, elles ont connu une croissance importante depuis l'après-guerre. L'approche utilisée associe une analyse diachronique de l'occupation du sol (SIG) et l'examen des documents d'urbanisme, principalement les Plans Locaux d'Urbanisme et leurs PADD. La caractérisation de l'occupation du sol est une étape indispensable pour toute étude paysagère et nécessite une collecte de données importante<sup>2</sup>. Afin de rationaliser cette étape de l'étude, un inventaire des données disponibles sous forme numérique a tout d'abord été réalisé. Compte tenu des objectifs, des échelles spatiales et temporelles il a été choisi d'utiliser la base de données de l'Agence d'Urbanisme de Tours (2005) qui a été complétée dans le cadre de projets de recherche<sup>3</sup>. Ces bases de données ont été constituées à l'échelle du SCoT de Tours<sup>4</sup> et réalisées par photo-interprétation et peuvent permettre de réaliser une analyse pour le corridor fluvial et les deux communes sélectionnées. Enfin, pour l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle du SCoT, la base de données CORINE Land Cover a aussi été intégrée, en palliant à ses erreurs d'interprétation<sup>5</sup>. Les zonages du PPRI et des documents d'urbanisme ainsi que la BD Ortho de l'IGN ont complété le SIG.

2 Sur les démarches d'analyse et d'évaluation paysagère on pourra se reporter aux actes du colloque « L'évaluation du paysage une utopie nécessaire ? », sous la direction de Puech D., Rivière-Honegger A., publication de l'Université Paul Valéry.

3 Voir note n. 1.

4 Réalisées par photo-interprétation.

5 Ces erreurs, qui ont été relevées, et corrigées, sont liées à la méthodologie qui comprend peu de validation sur le terrain.

## Contexte géographique : une agglomération de confluence

Située à la limite sud-ouest de la périphérie du bassin parisien, Tours est au contact du réseau urbain du Grand-Ouest. Historiquement installée sur les bords de la Loire, elle s'est développée à la faveur d'échange nord-sud (Paris-Province) et est-ouest (axe ligérien navigable, relayé par la voie ferrée) (Fig.1). D'autres axes secondaires, en direction du Mans et de Châteauroux, se sont développés en correspondance des points de traversée de la Loire et du Cher. Ainsi ce site est un des rares en France formant un nœud autoroutier à 5 branches et ferroviaire à 9 branches. Tours a bénéficié de la configuration géographique qui a permis un développement urbain suivant deux axes historiques : est-ouest le long de la Loire et nord-sud de façon perpendiculaire à la vallée.

### LE RÉSEAU DE TRANSPORTS TERRESTRES AUTOUR DE TOURS

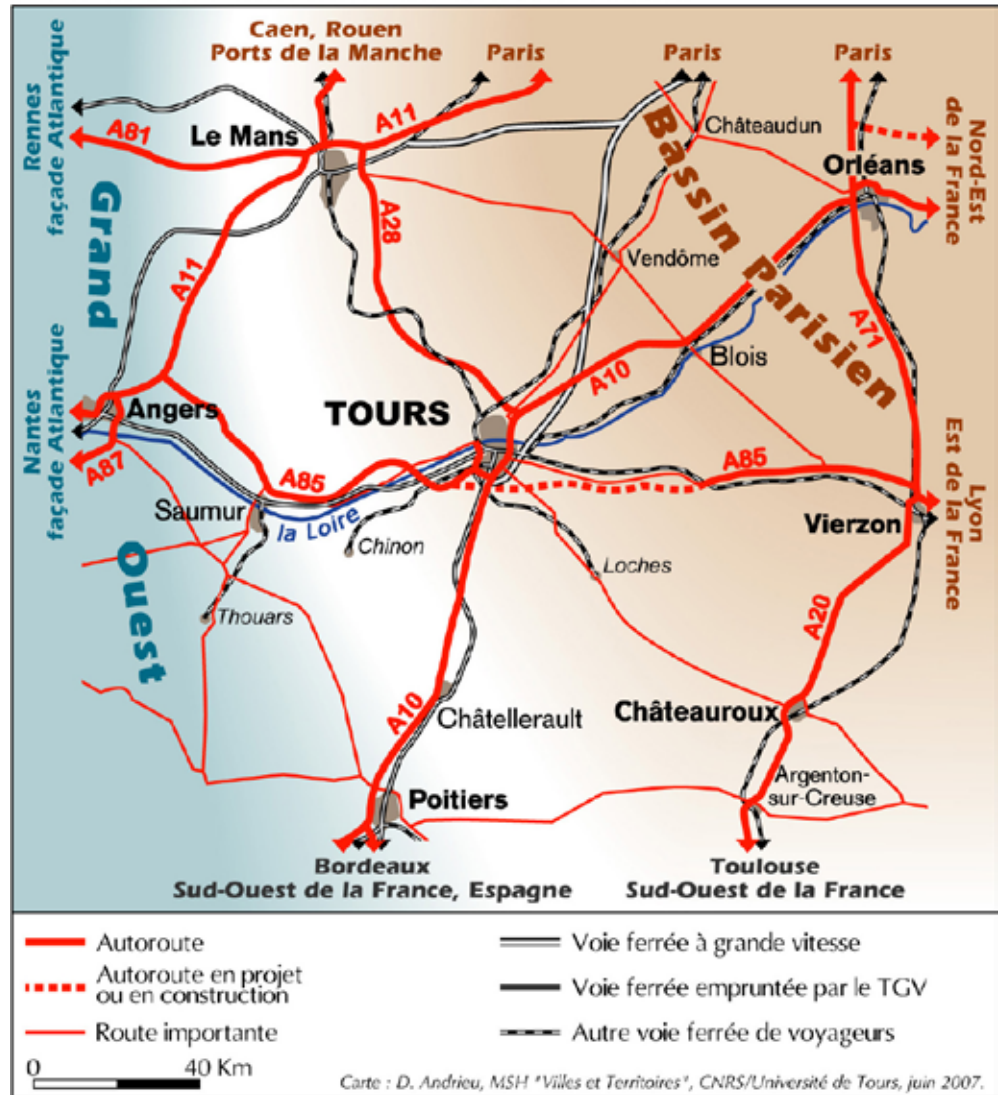
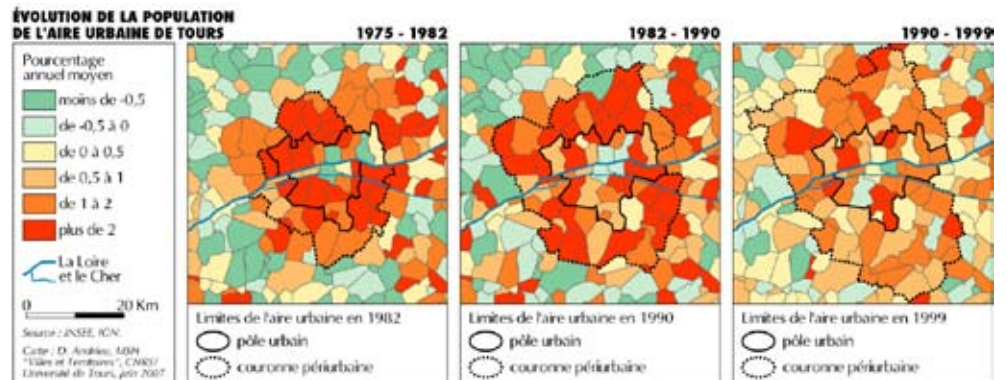


Figure 1 : Contexte régional de l'agglomération tourangelle

Figure 2 : Evolution de l'aire urbaine de 1975 à 1999



Andrieu D., Servain-Courant S., Verdelli L. « Le corridor fluvial ligérien en Indre-et-Loire, entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles : un enjeu pour l'évolution des paysages ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

## De la ville au périurbain

Tours, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'échappe pas au mouvement bien connu de croissance démographique et spatiale. Comparée à celle d'un ensemble de villes de tailles équivalentes, situées à la même distance de Paris, la croissance démographique de Tours entre 1990 et 1999 est deux fois supérieure à leur évolution moyenne<sup>6</sup>. Le nombre de communes de l'aire urbaine passe ainsi de 45 en 1982 à 80 en 1999 (Fig.2). Cette extension spatiale correspond à une augmentation du territoire de 108% en superficie communale intégrée à l'aire urbaine, et représente une augmentation de la population de 23%, qui atteint 87% dans les communes de la couronne périurbaine.

## L'extension urbaine et ses caractéristiques

à partir de Montlouis-sur-Loire, en amont de Tours, la Loire et le Cher forment un unique corridor fluvial. Si l'on compare l'extension de l'urbanisation, depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, par rapport aux formes radioconcentriques du modèle urbain traditionnel, la conformation du corridor a nettement différencié deux grandes parties dans la forme de la tache urbaine (Fig.3) que sont la plaine alluviale et les plateaux.

Dans la plaine alluviale, l'urbanisation est dissymétrique à la faveur de la présence de la gare de triage, localisée à l'est, autour de laquelle se sont installées d'importantes activités industrielles sur la commune de St-Pierres-des-Corps puis de La Ville-aux-Dames. A contrario, l'ouest du corridor, surtout dans les communes de l'interfluve, est très peu développé du fait de son isolement relatif par rapport au centre-ville de Tours et l'activité maraîchère y est bien plus importante. L'urbanisation du corridor, d'origine très ancienne, s'est très peu développée dans les années 1980 et 1990. Toutefois, depuis plusieurs années quelques communes entièrement situées dans le corridor, dont La Riche à l'ouest et La Ville-aux-Dames à l'est, voient une reprise des constructions.

Sur les plateaux, la cartographie de l'évolution de l'extension urbaine montre clairement qu'ils logent la majeure partie des surfaces construites depuis l'après guerre. Mais là aussi le modèle radioconcentrique est perturbé au nord-est de l'agglomération par une particularité tourangelle. La partie du plateau qui se situe à l'Est sur la rive droite de la Loire aux portes de Tours n'a pas connu l'explosion urbaine de son symétrique : ce sont des communes viticoles qui ont résisté au développement urbain aussi bien dans le corridor fluvial, quasi indemne de toute construction, que sur les plateaux où se concentrent les vignes de l'AOC Vouvray, et où les nouvelles habitations sont circonscrites dans les vallons dans la continuité de l'habitat ancien.

## Evolution depuis les années '90

La question de la place de l'agriculture et de son évolution durant les deux dernières décennies va maintenant être plus particulièrement considérées afin de mieux comprendre l'évolution des paysages. Nous avons vu que la progression de l'urbanisation est importante entre 1954 et 1990 (Fig.3) et présente des particularités liées à la présence de la vallée de la Loire. Nous

6 INSEE région Centre, Portrait de l'aire urbaine de Tours, 2001.

Andrieu D., Servain-Courant S., Verdelli L. « Le corridor fluvial ligérien en Indre-et-Loire, entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles : un enjeu pour l'évolution des paysages ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

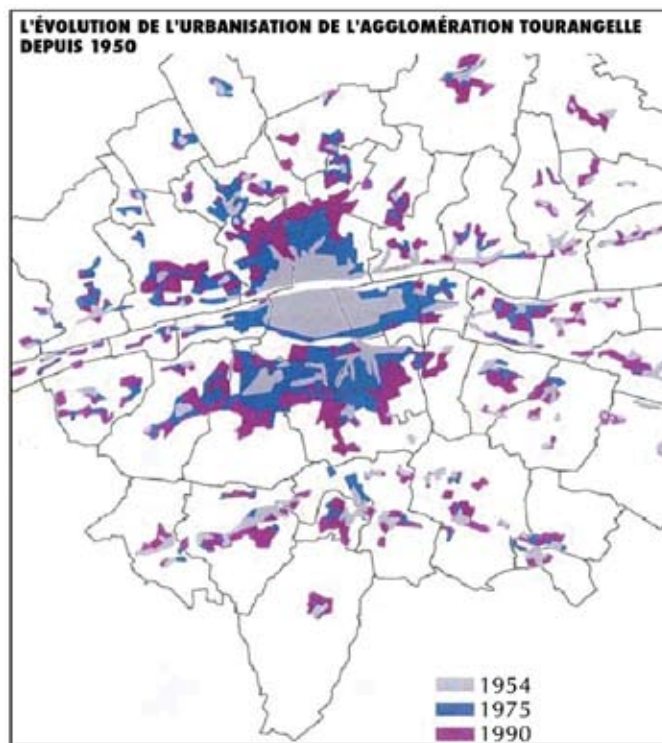
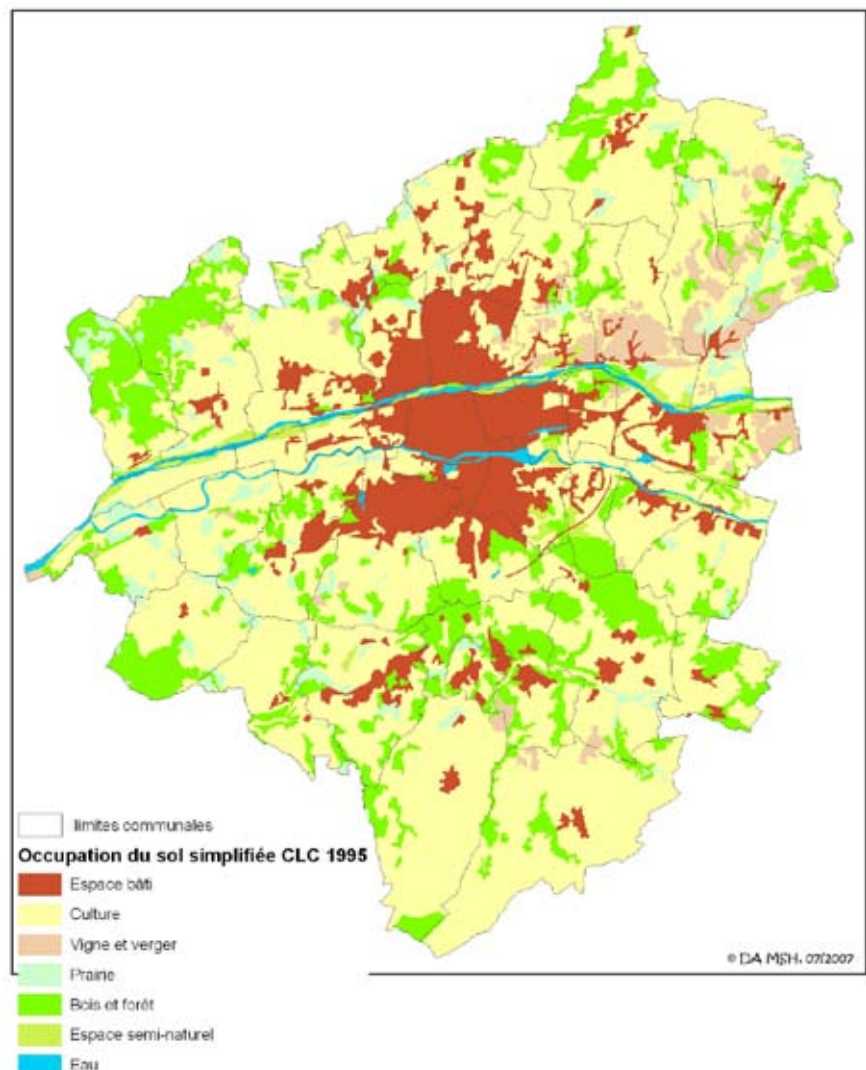


Figure 3 : Une agglomération en expansion

Source : Lusson, AUAT 1997)

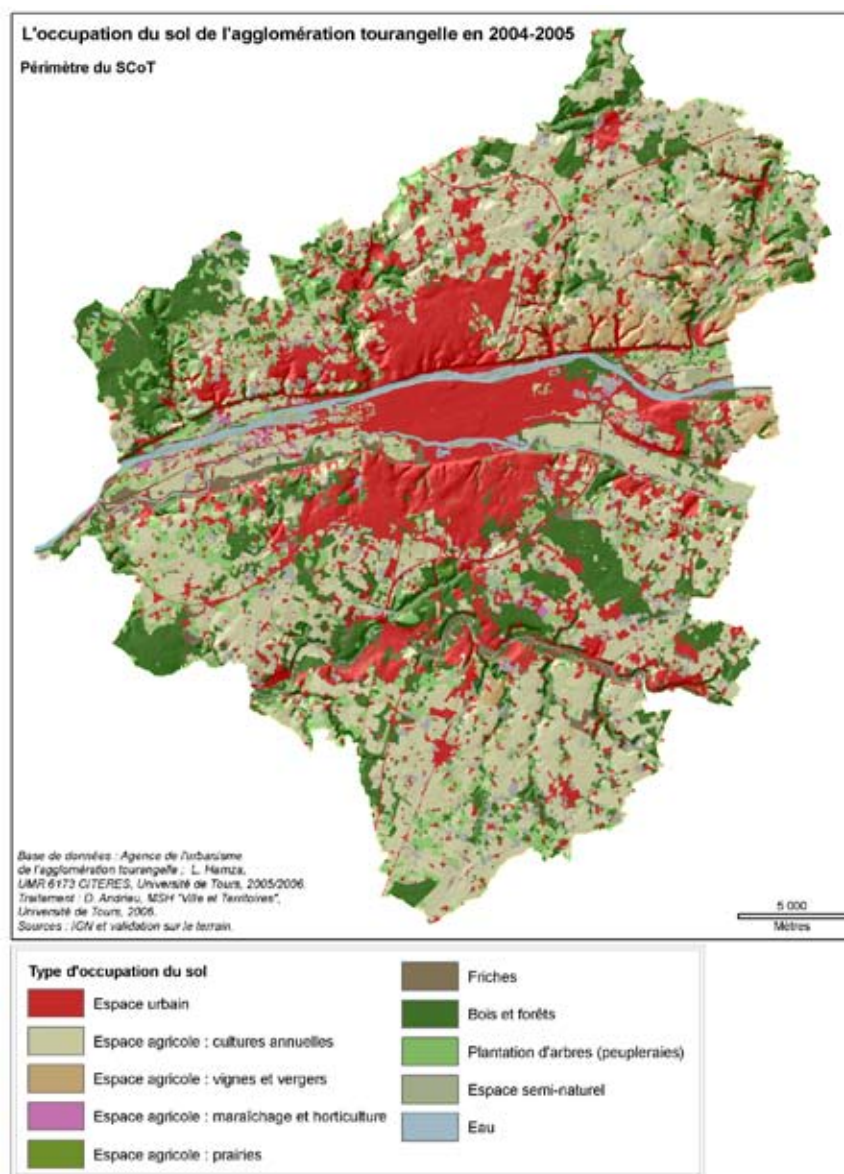
Figure 4 : Occupation du sol en 1995, SCoT de Tours

Source : CORINE Land Cover



avons donc cherché à caractériser cette évolution après 1990 en utilisant la base de données CORINE Land Cover-1995 (Fig.4). Grâce au système d'information géographique, il est possible, en faisant l'intersection de l'occupation du sol à deux dates, de localiser et quantifier les changements intervenus (Yengué et al. 2003). Dans le cas présent, les résultats obtenus en croisant les 2 bases de données ne sont pas directement exploitables puisqu'elles n'ont pas été conçues avec la même méthode<sup>7</sup> et à la même échelle. Ce qui nous a amené à réaliser une analyse croisée des bases de données CORINE Land Cover de 1995 et 2000 puis de compléter en comparant les cartes de 1995 et 2005.

En 2005, à l'échelle du SCoT (Fig.5), les terres agricoles sont la catégorie la plus étendue et occupent 47% du territoire : ce sont bien sûr les communes les plus éloignées du centre urbain qui sont les plus agricoles mais l'imbrication entre le tissu urbain (qui occupe 27%) et les cultures est visible même dans les communes proches de Tours. Pour les communes comprises dans le corridor fluvial<sup>8</sup> la proportion de bâti est plus élevée (33,7%) et proche de celle des terres cultivées (40,8%).



7 L'occupation du sol est définie par photo-interprétation (i) d'images satellites (sans validation terrain) pour CORINE Land Cover (ii) d'ortho-photo IGN et relevés sur le terrain pour la BD du SCoT de Tours.

8 Dix-neuf communes sont situées dans le corridor fluvial et cinq d'entre elles voient leur territoire entièrement inscrit en zone inondable.

**Figure 5 : Occupation du sol en 2005 (SCoT de Tours)**

Andrieu D., Servain-Courant S., Verdelli L. « Le corridor fluvial ligérien en Indre-et-Loire, entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles : un enjeu pour l'évolution des paysages ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

Entre 1994 et 2000, peu de modifications sont intervenues à l'échelle du SCoT puisque seulement 2,4% des terrains ont subi un changement d'affectation. Il s'agit principalement d'une progression des espaces bâtis aux dépens des terres agricoles<sup>9</sup> (terres arables) qui a lieu à Tours et dans les communes périurbaines. Cette progression se poursuit entre 2000 et 2005 suivant la même logique, en continuité avec le bâti existant ou dans les « interstices » jusqu'à faire perdre dans certains cas la structuration du bâti (hameaux qui ne sont plus isolés par exemple). En dépit de l'extension de l'urbanisation dans les communes péri-urbaines, les espaces cultivés et « semi-naturels » restent très étendus. En ce qui concerne plus spécifiquement le corridor fluvial, les transformations sont très localisées comme nous le verrons dans l'exemple des deux communes qui font l'objet de l'étude.

### Caractérisation de La Riche et La Ville-aux-Dames, deux communes aux portes de Tours

Les deux communes choisies, La Riche et La Ville-aux-Dames, se trouvent en limite du bâti continu, là où la pression foncière est plus forte (Sawtschuk Y., 2005). Enserées entre la Loire et le Cher, elles sont de taille équivalente et présentent la particularité de voir leur territoire entièrement situé en zone inondable, dont une partie en zone d'aléa fort et très fort. Ces communes ont été donc particulièrement concernées par la mise en place du Plan de Prévention des Risques d'Inondation<sup>10</sup> puisque l'intégralité du territoire non urbanisé dont elles disposent se situe à l'intérieur du secteur réglementé.

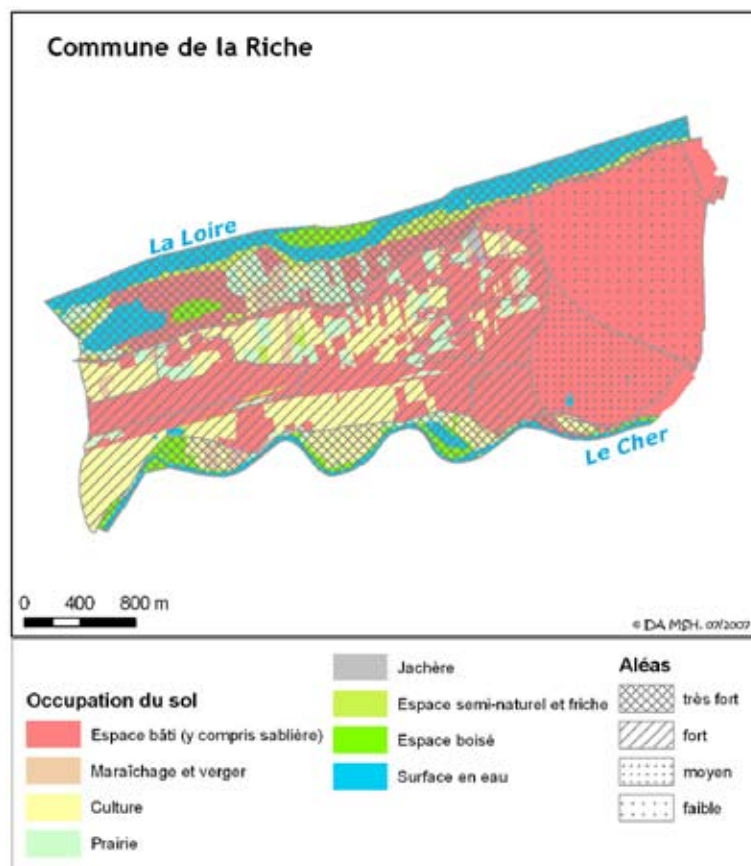
La Riche est une commune urbaine de plus de 10 000 habitants (Tabl.1) qui possède un centre ancien développé et jouxte Tours. Son territoire s'étend jusqu'au-delà de la bretelle sud-ouest du périphérique. C'est dans ce secteur, que l'agriculture est présente, composée de maraîchage, terres labourables et jardins ouvriers, elle occupe des zones d'aléa fort et très fort (Fig.6).

	La Riche	La Ville-aux-Dames
Population en 1999 (1990)	8661 hab. (7862 hab.)	4774 hab. (4283 hab.)
Population en 2006 (source RGP)	10198 hab.	4720 hab. (estimation)
Superficie de la commune	817 hectares	800 hectares
SAU communale (source RGA 2000)	122 hectares	201 hectares
Nombre d'exploitations	20	15
Taille moyenne (source RGA 2000)	6 hectares	32 hectares
Espace bâti (source PIDUD 2005)	58,5% de la commune	41%
Cultures, prairies, maraîchage, vergers	14% de la commune	22,4%

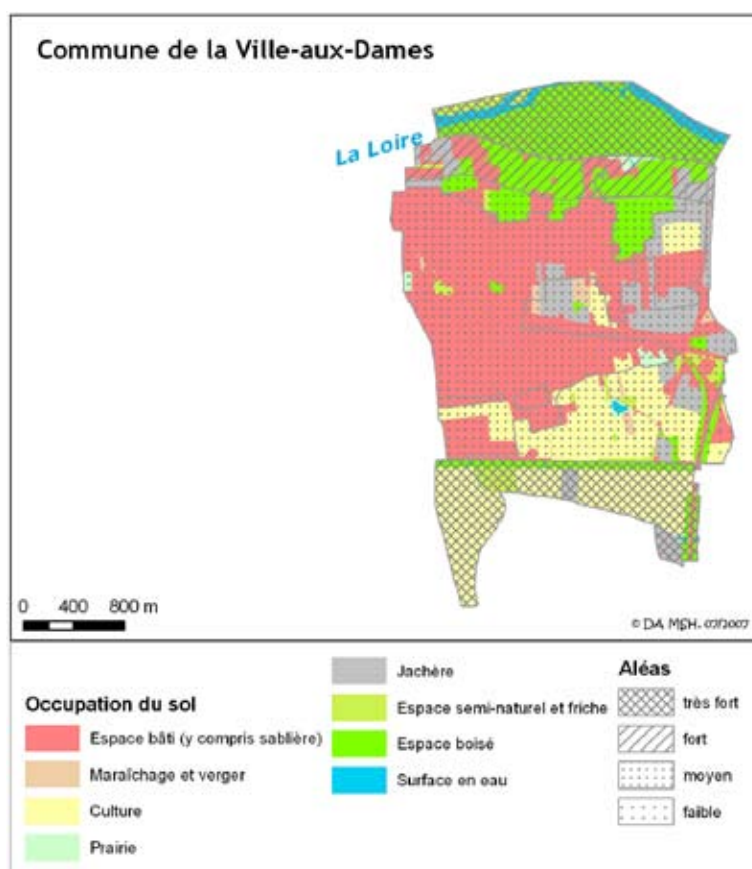
**Tableau 1 : Caractéristiques des communes**  
Source PIDUD 2005

9 Des parcelles de terres labourables en 1995 sont affectées en prairies en 2000 ce qui demanderait une vérification à partir de photographies-aériennes.

10 PPRI de la Loire, arrêté préfectoral du 29/01/2001.



**Figure 6 :**  
Occupation du  
sol et aléas,  
commune de  
La Riche



**Figure 7 :**  
Occupation du  
sol et aléas,  
commune de  
La Ville-aux-  
Dames



La commune présente donc un double visage : un paysage urbain, ville compacte mêlant habitat collectif et individuel (à l'est), et un paysage agricole (à l'ouest) mêlé à des hameaux et concurrencé par de l'habitat pavillonnaire et des zones d'activités. La commune suit les tendances observées en France depuis la fin des années '70 à savoir la diminution du nombre d'exploitations agricoles, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations et le vieillissement des chefs d'exploitation. Ici on observe entre 1979 et 2000<sup>11</sup> le passage de 46 à 12 exploitations accompagné par une SAU moyenne multipliée par deux, qui reste malgré tout très modeste (4 ha en 1979 - 10 ha en 2000).

La Ville-aux-Dames, commune de seconde couronne mais proche de la gare TGV de St-Pierre-des-Corps, a connu un développement moindre et plus récent sous forme de lotissements. Les terres agricoles y sont plus étendues (Tabl.1) et regroupées au sud, en partie dans le secteur d'aléa très fort (Fig.7). Les exploitations agricoles de la Ville-aux-Dames suivent la même évolution que celles de La Riche : les deux tiers des exploitations ont disparu (de 21 exploitations en 1979 à 8 en 2000<sup>12</sup>) et la SAU moyenne a doublé (de 25 ha en 1979 – à 51 ha en 2000). Les cultures, qui occupent 25% du territoire communal, sont peu diversifiées : céréales, oléagineux et jachères, dans une moindre mesure, constituent le paysage agricole. Ces dernières sont d'ailleurs localisées à proximité des espaces bâtis ce qui limite les conflits avec les habitants. Quelques parcelles de maraîchage subsistent et la présence de friches montre la fragilité de cette activité.

Pour ces deux communes, les activités agricoles sont donc localisées dans les secteurs où les risques d'inondation sont les plus élevés, à proximité de la Loire et du Cher. Si le maraîchage et les jardins ouvriers font encore partie de l'image de ces communes, sur le terrain ces cultures sont résiduelles et ce sont les terres labourables qui dominent. En effet, les parcelles de maraîchage, de petite taille et enclavées dans le bâti, ont presque toutes disparu. Quant aux jardins ouvriers, surtout présents à La Riche, ils ont régressé et ont été conservés dans des secteurs peu attractifs, par exemple à proximité du périphérique et de la station de traitement des eaux de l'agglomération.

## **Planification du territoire : quels projets pour un espace inondable ?**

Si les activités agricoles se trouvent reportées là où le PPRI restreint l'urbanisation, l'avenir de ces espaces dépend des projets de développement urbain et de la viabilité des exploitations. Nous allons focaliser notre intérêt sur les documents d'urbanisme afin de définir quels sont les orientations des projets et quelle place occupe l'agriculture.

11 Exploitations professionnelles (données des RGA de 1979-1988-2000).

12 Exploitations professionnelles (données des RGA de 1979-1988-2000).

Pour la commune de La Riche, l'analyse du Plan d'occupation des Sols, qui date de 2000, montre l'influence du PPRI sur la politique d'urbanisation et trois aspects se dégagent:

- la limitation de l'extension spatiale de l'urbanisation, qui est déjà entravée par les contraintes naturelles, vallée de la Loire et du Cher et les infrastructures, chemin de fer et rocade. Ce qui oblige à une « densification et une optimisation de l'utilisation des sols à l'est du périphérique, dans la continuité de l'espace urbain central tourangeau »<sup>13</sup> ;

- le choix à faire en matière de développement : le « renforcement du développement résidentiel »<sup>14</sup> et une orientation vers des activités qui consomment moins d'espaces et qui s'avèrent plus compatibles avec la vocation principale d'habitat ;

- la prise en compte de la gestion de l'espace, entre zone urbaine à l'est et les zones mixtes - horticoles et résidentielles - de la Varenne à l'ouest.

C'est ce secteur qui nous intéresse plus particulièrement puisque l'objectif annoncé est d'y maintenir une utilisation agricole des sols et d'aménager des espaces de loisirs dans les zones des varennnes de Loire déjà délaissées et en friche. La question de la viabilité économique des exploitations est par ailleurs mentionnée dans le POS, qui propose un projet de développement autour de la filière maraîchère par la « création de pôles de vente et de nouvelles filières d'exploitation maraîchère ». Il faut noter qu'avant l'instauration du PPRI, certaines parcelles agricoles étaient vendues par les exploitants afin d'être construites.

La commune envisage par ailleurs de poursuivre son développement démographique<sup>15</sup> et estime avoir besoin de 7 hectares au minimum pour du bâti résidentiel qui serait localisé à l'est et en comblant les espaces résiduels.

En ce qui concerne les activités de loisir, elles seront à situer plus spécifiquement à proximité de la Loire : réhabilitation des rives et projet d'un parc des rives de Loire (compatible avec le risque d'aléa 4) alors que les rives du Cher, toujours en aléa 4, feraient l'objet d'un projet qui vise à « dynamiser l'espace maraîcher » par des usages agricoles ou une extension des jardins ouvriers.

Dans le cas de La Ville-aux-Dames on peut dire qu'il s'agit d'une commune rurale ayant connu un développement récent important, aujourd'hui stoppé par le PPRI<sup>16</sup>. Cette mesure n'étant pas rétroactive, les projets ayant déjà obtenu une autorisation ont été ou vont être réalisés mais l'arrêt de l'urbanisation va permettre de protéger de manière indirecte les espaces agricoles.

La lecture du Plan Local d'Urbanisme, qui vient d'être approuvé, permet d'appréhender les évolutions projetées et la place accordée à l'agriculture et aux paysages. Contre toute attente, l'agriculture est présentée dans le diagnostic du dossier comme « dynamique ». Ce qui est justifié par le développement de nouvelles cultures dont celles liées aux biocarburants. Le maintien des activités agricoles est mentionné comme étant un « enjeu majeur » du fait du rôle joué dans le « maintien du cadre de vie et de l'environnement naturel recherché par la population urbaine ». Le fait que les nouvelles constructions soient interdites dans certaines zones est mentionné à plusieurs reprises : ces espaces « ne peuvent être que dédiés à l'agriculture et aux espaces verts publics ». Le PLU accorde donc une place importante aux activités agricoles en y associant une production de paysages. Aux nombreux espaces préservés qui ne pourront pas être urbanisés, en particulier au sud-est de la commune, on délègue la fonction de conservation du caractère « rural » du secteur et celle d'amélioration de la qualité du cadre de vie.

13 Source : règlement du POS

14 Ibidem.

15 La population prévue en 2015 est de 9500 habitants soit une augmentation de plus de 1000 habitants par rapport au recensement de 1999.

16 Le SDAU de 1993 prévoyait une urbanisation de tout le territoire communal.

## Conclusions et perspectives

L'analyse du corridor fluvial dans l'agglomération de Tours montre que la mise en place des PPRI avec les fortes contraintes posées à l'extension de l'urbanisation finit par profiter aux terres agricoles des communes périurbaines. Cependant, cette conservation par défaut, face au déclin économique des activités agricoles pose la question de leur pérennité : quels usages peut-on envisager pour des parcelles dont la culture n'est plus rentable économiquement ou qui ne sont plus cultivées ?

Dans l'aire du ScoT de Tours, nous avons déjà mis en évidence deux situations. Comment certaines communes concernées par le développement touristique, lié, entre autre, à l'inscription du Val de Loire auprès de l'UNESCO, transforment la contrainte de l'inondabilité en atout patrimonial et reportent l'éventuelle extension de l'urbanisation sur les plateaux aux dépens des zones agricoles ordinaires (Verdelli L. et al. 2005). Un autre cas est celui des communes viticoles qui associent la conservation de la qualité esthétique des paysages à la production des vins. Nous nous trouvons aujourd'hui face à un troisième cas de figure pour les communes se situant en zone très proche du centre de l'agglomération, aux caractères de ville dense et au territoire entièrement compris en zone inondable. Ces communes, de par leur manque d'exceptionnalité aussi bien en termes de structure urbaine et d'architecture que de paysages, se trouvent pratiquement exclues des circuits touristiques et excursionnistes, exception faite pour quelques activités de loisir « vert » (pratiquées surtout par les habitants de l'agglomération). Par ailleurs, du fait de la contrainte posée par le PPRI, elles ne peuvent pas céder à la pression foncière et poursuivre l'urbanisation. Elles finissent donc, un peu par défaut, par valoriser les reliques d'une activité agricole qui les caractérisait jadis en essayant de proposer leur présence comme une valeur ajoutée à des aspirants néo-ruraux souhaitant vivre dans un cadre « naturel ». Les documents d'urbanisme soulignent largement cette orientation mais elle ne peut que rester de l'ordre du projet puisque le maintien de cette composante paysagère dépend de la vitalité d'activités agricoles sur la pérennité desquelles il faudrait s'interroger.

## Bibliographie

DUTOUR A., GARNIER PH., GENIN A., SERVAIN-COURANT S., 2001. «Développement de la ville de Tours et zone inondable : le cas du Val du Cher», in Actes du Colloque *Hydrosystème, paysages et territoires*, Lille, 6-8 Septembre 2001

IAURIF, 2003. «Espaces naturels et agricoles, préservation, requalification et gestion», in *Frange des métropoles, des territoires de projets*, Cahier de l'IAURIF n°136, pp.79-87

LUSSON P., 1997. «L'étalement de la ville», in DUBOIS-TAINE G. et CHALAS Y. (dir), *La ville émergente*, Edition de l'Aube, pp.43-53

SAWTSCHUK Y., 2005. *Quelles formes d'aménagement pour les zones périurbaines dans le corridor fluvial ? Exemple de l'agglomération tourangelle*. DESS IHCE, projet individuel, 79 p.

SCARWELL H-J, LAGANIER R., 2004. *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*, Septentrion Presses Universitaires, 239 p.

VERDELLI L., SERRANO J., SERVAIN-COURANT S., ANDRIEU D., 2005. «La résistance à l'urbanisation de communes du corridor fluvial de la Loire et leurs efforts pour la conservation des paysages (Indre-et-Loire, France)», in Actes du Colloque International *Les villes au défi du développement durable : Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ?*, Sfax (Tunisie), 24-25 novembre 2005.

VERDELLI L., SERVAIN-COURANT S., ANDRIEU D., 2006. «Le corridor fluvial inondable, observatoire privilégié des interactions nature-société», in Actes du Colloque International *Interactions nature-société : Analyses et modèles*, La Baule, 03-06 mai 2006, Cd-rom.

YENGUÉ J-L., SERVAIN-COURANT S., BOUTIN D., 2003, «Viticulture et évolution des paysages en Loire moyenne, Vernou-sur-Brenne (Indre-et-loire, France)», in Actes du colloque international *Paysages de vignes et de vins*, Fontevraud, 2-4 juillet 2003, pp 175-177.